

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE DE 15 JOURS

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTREAL (04-047) – MODIFICATION D'UN SECTEUR DE DENSITÉ

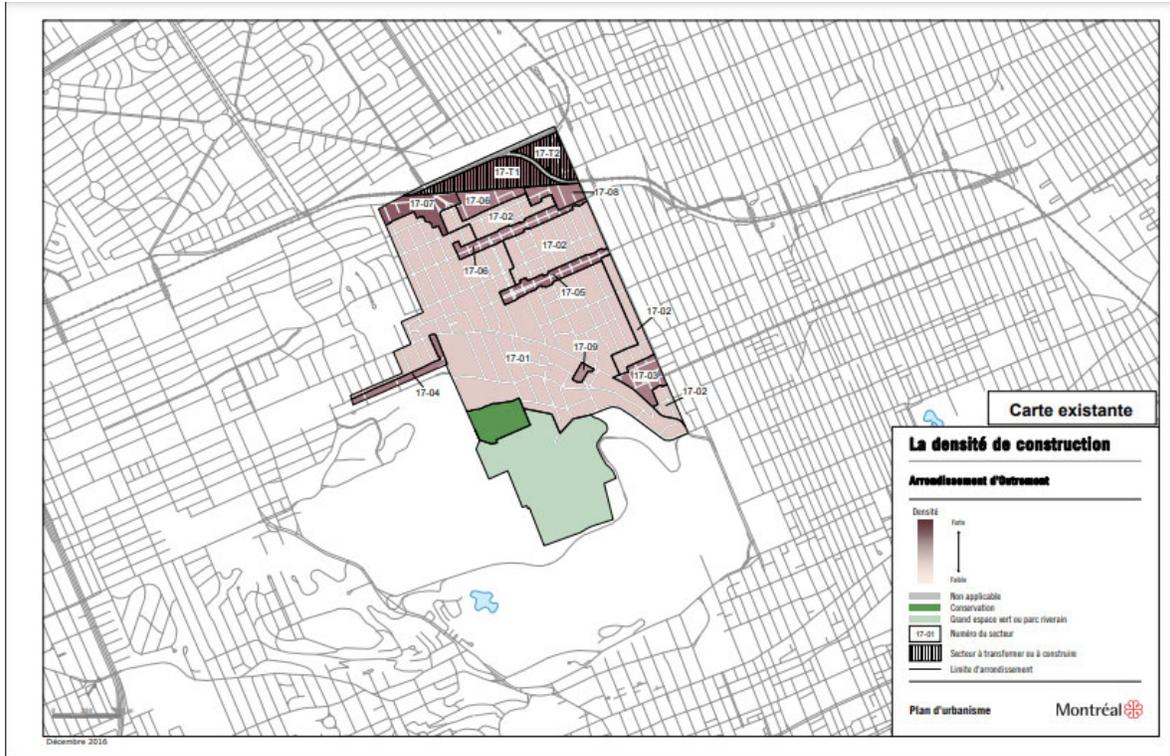
AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Outremont que lors de sa séance ordinaire du 6 avril 2021, le conseil d'arrondissement a adopté un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) - Modification d'un secteur de densité* » (AO-527-1).

L'objet de ce règlement est lié au dépôt d'un projet de conversion d'un immeuble institutionnel en immeuble multifamilial avec une composante de garderie. La demande nécessite une modification au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*. L'immeuble est situé dans le secteur de densité 17-01 qui prévoit un bâti d'un à trois étages avec un taux d'implantation au sol moyen. La demande de modification au Plan d'urbanisme est d'ajouter le secteur 17-04 déjà existant à l'emplacement du projet proposé. La densité autorisée au secteur 17-04 est un bâti de deux à six étages, toujours avec un taux d'implantation moyen. L'affectation actuelle au Plan d'urbanisme est résidentielle et n'a pas à être modifiée.

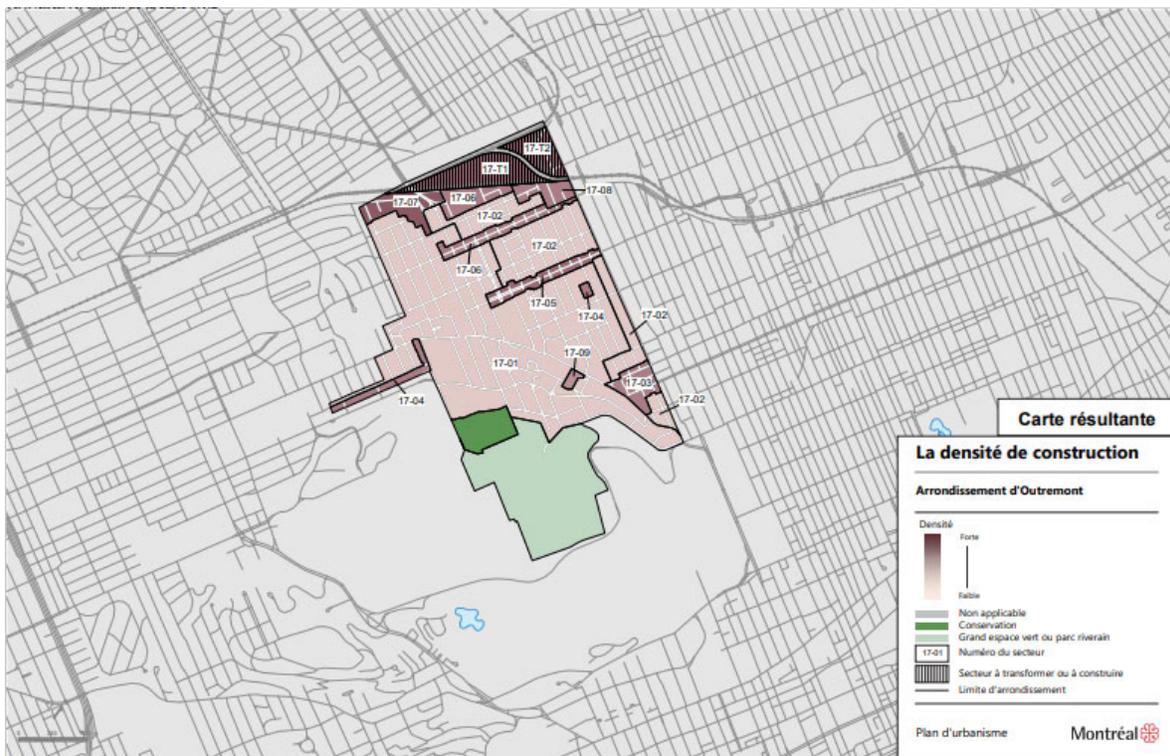
Le projet fait également l'objet d'une demande de projet particulier de construction, modification, occupation et d'implantation (PPCMOI) et d'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1), un règlement modifiant le plan d'urbanisme n'est pas susceptible d'approbation référendaire

« CARTE DES SECTEURS DE DENSITÉ DE CONSTRUCTION - EXISTANTE »



« CARTE DES SECTEURS DE DENSITÉ DE CONSTRUCTION - RÉSULTANTE »



En raison de l'état d'urgence sanitaire et considérant les décrets ministériels portant sur les procédures autres que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du **8 au 22 avril 2021 inclusivement**. Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des questions et/ou des commentaires écrits, par courriel ou par courrier.

La documentation afférente à ce projet pourra être consultée à **partir du 8 avril 2021 à l'adresse suivante** : <https://montreal.ca/articles/consultations-en-mode-virtuel-dans-outremont-6786>

Les questions et commentaires pourront être soumis **par écrit du 8 au 22 avril 2021** inclusivement :

- en transmettant leurs questions et commentaires par courriel à l'adresse secretariat.outremont@montreal.ca.
- en transmettant leurs questions et commentaires par lettre à l'adresse suivante :
Secrétariat d'arrondissement au
543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine,
Outremont (Québec) H2V 4R2

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Le numéro du projet de règlement concerné (AO-527-1) doit également être mentionné.

Toute correspondance transmise par courrier doit obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée **au plus tard le 22 avril 2021** pour être considérée et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine, à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la Direction adjointe d'arrondissement – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif au 514 495-6236.

Montréal, le 7 avril 2021

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 avril 2021

Résolution: CA21 16 0103

Avis de motion et adoption du projet de « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et l'adresse civique 480, avenue Querbes.

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207776002;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le projet de « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et par l'adresse civique 480, avenue Querbes;

DE DEMANDER qu'une consultation écrite de 15 jours soit tenue à l'intérieur de la période déterminée par la Secrétaire d'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02.2 1217776002

Philippe TOMLINSON

Maire de l'arrondissement

Julie DESJARDINS

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 avril 2021